



Le Président

Collectif Contre les Caisses de Congés
Payées du BTP – 4C BTP
Monsieur François MAILLOT
Chemin de la Besse BP 12
87400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

Objet : Sommation interpellative

Lettre recommandée avec accusé réception

Paris, le 06 décembre 2011

Monsieur le Secrétaire,

Pour faire suite à la sommation que vous avez fait délivrer à l'Union des caisses de France, nous vous indiquons que les réponses à vos questions se trouvent dans la réglementation et dans la documentation de l'Union des caisses de France et des caisses, consultables notamment sur Internet.

Par ailleurs, toutes les entreprises concernées par d'éventuelles questions pratiques ont la possibilité d'interroger la caisse à laquelle elles sont affiliées, afin qu'elle leur apporte les précisions nécessaires.

De plus, vous vous êtes cru autorisé à faire interpellier directement par votre huissier certains de nos salariés qui ne sont pas les représentants de l'Union des caisses de France, ce qui constitue une mise en cause personnelle totalement infondée traduisant à leur égard une volonté d'intimidation inacceptable.

En conséquence, nous vous sommons de cesser votre harcèlement envers l'Union des caisses de France, ses dirigeants et ses salariés, et nous vous informons que nous n'apporterons plus aucune réponse à vos diverses interpellations quelle qu'en soit la forme.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire, nos salutations distinguées.

Norbert MONTI